



MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE ET DES FINANCES  
Direction des Affaires Juridiques

MARCHES PUBLICS

EXE10

2022 M01- Lot n°1 Groupe scolaire et parking

AVENANT N° 3

**A - Identification du pouvoir adjudicateur ou de l'entité adjudicatrice**

Ville d'Orgeval  
123 rue du Docteur Maurer  
78630 ORGEVAL  
Représentée par son Maire, Hervé Charnallet

**B - Identification du titulaire du marché public**

**1er cocontractant : SAS OBM CONSTRUCTION**

2 rue Sourde – 45520 CHEVILLY  
Numéro SIRET : 343 889 309 00021 Code la nomenclature d'activité française  
Adresse électronique : info@obm.fr Tél. : 02.38.79.86.00

**2ème cocontractant : SARL ER ARCHITECTES**

2/4 rue de la Croix Faron – 93217 LA PLAINE SAINT DENIS  
Courriel : er-architectes@orange.fr  
Numéro SIRET : 791 278 823 00020

**3ème cocontractant : SAS EPDC**

23 Rue Raspail – 94200 IVRY SUR SEINE  
Courriel : contact@epdc.fr  
Numéro SIRET : 392 435 472 000 59

**4ème cocontractant : SAS IETI**

23 Rue Raspail – 94200 IVRY SUR SEINE Courriel : contact@ietihqe.fr  
Numéro SIRET : 538 744 525 000 14

**5ème cocontractant : SARL ATEC**

52 Grande Rue – 78240 CHAMBOURCY  
Courriel : atec.ing@wanadoo.fr  
Numéro SIRET : 452 230 535 000 18

**6ème cocontractant : SAS GANTHA**

12 BLD Chasseigne – 86000 POITIERS  
Courriel : contact@gantha.com  
Numéro SIRET : 444 214 209 000 66

**7ème cocontractant : SAS IDEX**

(Cas d'une personne morale) Mr Benjamin FREMAUX Agissant au nom et pour le compte de la société :  
IDEX Ayant son siège 72 Avenue JB Clément – 92100 BOULOGNE BILLANCOURT

Courriel : jacques.soleau@idex.fr  
Numéro SIRET : 315 871 640 006 62

## C - exposé préalable

Objet du marché public:

Lot n°1 : Groupe scolaire et parking

Date de la notification du marché public : 3 août 2022

Montant initial du marché public :

- Taux de la TVA : 20 %
- Montant HT : 14 510 360.00 €
- Montant TTC : 17 412 432.00 €

Montant du marché public : suite avenant N°2

- Taux de la TVA : 20%
- Montant HT : 14 879 950.40 €
- Montant TTC : 17 855 940.48 €

### EXPOSE PREALABLE

La ville d'Orgeval et le Groupement ont conclu le 04 août 2022 un Marché Public Global de Performance (le « **MPGP** ») portant sur la construction d'un groupe scolaire à-Orgeval. Le MPGP intègre des prestations de conception, réalisation, exploitation et maintenance, avec un engagement contractuel du Titulaire sur un niveau de qualité de service, d'efficacité énergétique et d'incidence écologique.

Par ordre de service du 5 juillet 2023, la ville d'Orgeval a confirmé au Groupement le démarrage de la phase d'exécution de la construction du groupe scolaire et de la crèche.

La ville d'Orgeval a finalement décidé de retirer le permis de construire, compte tenu des risques que son maintien présentait du fait de la demande de retrait formulée et obtenue par la Préfecture de Versailles. En conséquence de ce retrait, la ville a ordonné la suspension des travaux, par ordre de service émis par la ville d'Orgeval le 1<sup>er</sup> août 2023.

Les travaux ont été suspendus sur le fondement de l'article 53.3 du CCAG-Travaux, à compter du 4 août 2023, 23h59 et ce jusqu'à nouvel ordre.

La reprise des travaux sera formalisée par un ordre de service de redémarrage des travaux.

La suspension des travaux entraîne des surcoûts pour le Groupement. Compte tenu de l'origine de la suspension, qui ne résulte pas d'un manquement du Groupement, mais de la décision de retirer le permis de construire, la ville d'Orgeval et le SIVU ont accepté de prendre en charge une partie de ces surcoûts, conformément aux dispositions de l'article R. 2194-5 du Code de la commande publique. Au regard de ce qui précède, les Parties se sont rapprochées afin de conclure le présent avenant (« **l'Avenant n°3** »), dont l'objet est d'acter le décalage des délais d'exécution et d'entériner la prise en charge, par la ville d'Orgeval des surcoûts liés à la suspension des travaux, conformément aux dispositions des articles R. 2194-5 et R. 2194-8 du Code de la commande publique.



## D - Objet de l'avenant

### ARTICLE 1<sup>ER</sup> – OBJET

Le présent avenant a pour objet :

- d'acter du décalage des délais d'exécution ;
- d'entériner le montant des surcoûts liés à la suspension des travaux pris en charge par la ville d'Orgeval.

### ARTICLE 2 – DECALAGE DES DELAIS D'EXCUTION

Les délais d'exécution prévus à l'acte d'engagement sont comptés à partir de l'ordre de service de reprise des travaux, étant entendu qu'un délai de redémarrage des travaux de deux (2) mois sera nécessaire.

### ARTICLE 3 – MONTANT DES SURCOÛTS PRIS EN CHARGE PAR LA COMMUNE D'ORGEVAL

Il est annexé à l'Avenant n°3 le tableau récapitulatif des impacts financiers liés à la suspension des travaux, pris en charge par la commune d'Orgeval.

Pour information, la clé de répartition des impacts financiers est la suivante : 82.35% pour la commune et 17.65% pour le SIVU. La clé de répartition a été définie selon les montants de conception et réalisation des deux lots.

Les postes figurant audit tableau correspondent à une période de suspension de neuf (9) mois à partir de l'ordre de service de suspension des travaux, soit du 4 août 2023 au 4 mai 2024. Néanmoins, si la commune d'Orgeval émettait un ordre de service de reprise des travaux avant le 4 mai 2024, le redémarrage anticipé serait à répercuter, et les postes dont le *quantum* est exprimé mensuellement, ne seraient facturés que *pro rata temporis*.

Dans le cas contraire, si la mairie d'Orgeval émettait un ordre de service de reprise des travaux après le 4 mai 2024, ce report du redémarrage serait à répercuter, et les postes dont le *quantum* est exprimé mensuellement, seront alors facturés *pro rata temporis* conformément à l'annexe financière visée au présent avenant n°3, et ce jusqu'au redémarrage effectif du chantier.

### ARTICLE 4 – SURCOÛTS SOLDES PAR L'AVENANT

Le présent Avenant n°3 solde les surcoûts à la charge de la ville d'Orgeval causés par l'ordre de service de suspension des travaux.

OBM s'engage à ne porter aucune autre réclamation portant sur des surcoûts du fait de cette suspension des travaux.

### ARTICLE 5 – STIPULATIONS DU CONTRAT RESTANT INCHANGEES

Les articles, annexes et stipulations des documents contractuels qui ne font pas l'objet d'une modification aux termes de l'Avenant n°3 demeurent inchangées et s'appliquent dans les mêmes conditions qu'antérieurement.

Incidence financière de l'avenant :

L'avenant a une incidence financière sur le montant du marché public :

Non  Oui

Montant de l'avenant :

- Taux de la TVA : 20%
- Montant HT : 439 420.19 €
- Montant TTC : 527 304.22€
- % d'écart introduit par les avenants 2 et 3 +5.58 %

Envoyé en préfecture le 16/05/2024

Reçu en préfecture le 16/05/2024

Publié le 16/05/2024

ID : 078-217804665-20240424-2024DM070-AI

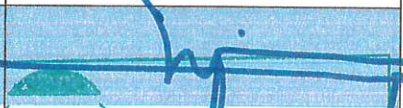



Nouveau montant du marché public :

- Taux de la TVA : 20%
- Montant HT : 15 319 370.59 €
- Montant TTC : 18 383 244.71 €



**E - Signature du titulaire du marché public**

Nom, prénom et qualité du signataire (*)	Lieu et date de signature	Signature
SYRIANI Elie Directeur Commercial	Chevilly, 30/04/24	
		
		2, Rue Sourde 45520 CHEVILLY Tél : 02 38 79 86 00 / mail : info@obm.fr www.obmgroupe.net

(\*) Le signataire doit avoir le pouvoir d'engager la personne qu'il représente.

**F - Signature du pouvoir adjudicateur ou de l'entité adjudicatrice**

Pour l'Etat et ses établissements :

A : Orgeval, le 24 avril 2024



Hervé Charralet  
Le Maire



## G - Notification de l'avenant au titulaire du marché public

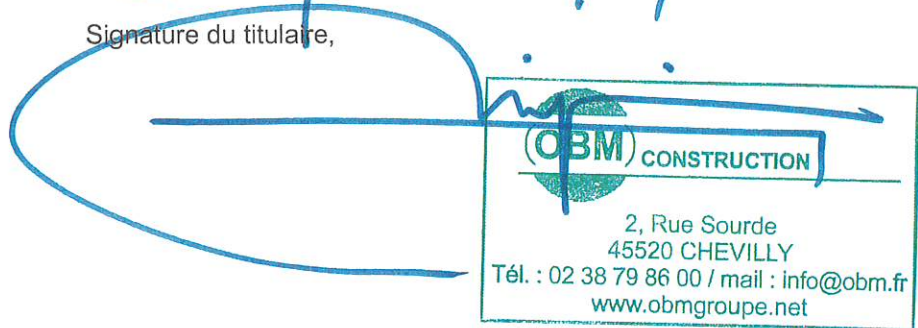
### ■ En cas de remise contre récépissé :

Le titulaire signera la formule ci-dessous :

« Reçu à titre de notification copie du présent avenant »

A Chevilly ..... , le 30/04/24

Signature du titulaire,



### ■ En cas d'envoi en lettre recommandée avec accusé de réception :

(Coller dans ce cadre l'avis de réception postal, daté et signé par le titulaire du marché public ou de l'accord-cadre.)

### ■ En cas de notification par voie électronique :

(Indiquer la date et l'heure d'accusé de réception de la présente notification par le titulaire du marché public ou de l'accord-cadre.)



**Décalage opération => 9 mois à partir de l'OS - soit du 04/08/2023 au 04/05/2024**

Point	Désignation	U	Qty	Prix Unitaire € HT	Prix Total € HT	Montant pris en charge par la maîtrise € HT	
<b>Poste A - Impacts du lot 001 VRD - CBM</b>							
A1	Suspension des travaux de terrassements						
	Pelle 50 To	j	20,00	1 300,00 €	26 000,00 €	21 411,00 €	
	Compresseur 25 000 L	j	20,00	135,00 €	2 700,00 €	2 223,45 €	
	Pompe à béton par voie sèche	j	20,00	245,00 €	4 900,00 €	4 035,15 €	
	Trémie de stockage béton projeté	j	20,00	180,00 €	3 600,00 €	2 964,60 €	
	Chef de chantier	j	20,00	400,00 €	8 000,00 €	6 588,00 €	
	Ingénieur travaux	j	20,00	400,00 €	8 000,00 €	6 588,00 €	
	6 compagnons	j	20,00	1 680,00 €	33 600,00 €	27 669,60 €	
	Conducteur d'engins	j	20,00	280,00 €	5 600,00 €	4 611,60 €	
	Amenée-repli d'engins	u	1,00	1 300,00 €	1 300,00 €	1 070,55 €	
					93 700,00 €	77 161,95 €	
				50,00%	46 850,00 €	38 580,98 €	
A2	Immobilisation atelier pleux	j	18,00	4 800,00 €	86 400,00 €	71 150,40 €	
					50,00%	43 200,00 €	35 575,20 €
A3	Démobilisation des équipes & ressources d'encadrement						
	Conducteur travaux	Sem.	8,00	2 720,00 €	21 760,00 €	17 919,36 €	
	1 chef de chantier	Sem.	5,00	3 370,00 €	16 850,00 €	13 875,98 €	
	2 grutiers	Sem.	3,00	2 526,00 €	7 578,00 €	6 240,48 €	
	Chef équipe 1	Sem.	5,00	1 302,00 €	6 510,00 €	5 360,99 €	
	Chef équipe 2	Sem.	4,00	1 441,83 €	5 767,32 €	4 749,39 €	
	Chef de fil	Sem.	4,00	1 246,00 €	4 984,00 €	4 104,32 €	
	Compagnon 1	Sem.	5,00	1 102,00 €	5 510,00 €	4 537,49 €	
	Compagnon 2	Sem.	4,00	832,26 €	3 329,04 €	2 741,46 €	
	Compagnon 3	Sem.	4,00	1 287,00 €	5 148,00 €	4 239,38 €	
	Compagnon 4	Sem.	4,00	725,00 €	2 900,00 €	2 388,15 €	
	Compagnon 5	Sem.	4,00	1 092,00 €	4 368,00 €	3 597,05 €	
	Compagnon 6	Sem.	4,00	1 092,00 €	4 368,00 €	3 597,05 €	
	Compagnon 7	Sem.	4,00	1 092,00 €	4 368,00 €	3 597,05 €	
	Compagnon 8	Sem.	4,00	1 092,00 €	4 368,00 €	3 597,05 €	
	Compagnon 9	Sem.	4,00	1 092,00 €	4 368,00 €	3 597,05 €	
	Maçon	Sem.	4,00	1 049,00 €	4 196,00 €	3 455,41 €	
					106 372,36 €	87 597,64 €	
				50,00%	53 186,18 €	43 798,82 €	
					143 236,18 €	117 854,99 €	
<b>Poste B - Mesures conservatoires</b>							
B1	Sécurité en tête de talus						
	Pelle + conducteur pour mise en sécurité chantier & profilage talus	j	2,00	1 300,00 €	2 600,00 €	2 141,10 €	
	Intervention géomètre pour relevé cubature	Ens.	1,00	1 000,00 €	1 000,00 €	823,50 €	
	Mise en place BC 40/80 et stockage matériel et matériaux	Ens.	1,00	2 700,00 €	2 700,00 €	2 223,45 €	
	Pose d'un grillage orange avec fiche acier	ml	300,00	8,50 €	2 550,00 €	2 099,93 €	
					8 850,00 €	7 287,98 €	
B2	Clôtures provisoires opaques						
	Amenée et repli du matériel	u	1,00	550,00 €	550,00 €	452,93 €	
	Fermeture provisoire en tôles pleines le long de la rue de Fresnes	ml	38,00	53,20 €	2 021,60 €	1 664,79 €	
	Pose portillon provisoire	u	1,00	425,60 €	425,60 €	350,48 €	
	Dépose de la fermeture provisoire à la réouverture du chantier	ml	38,00	35,00 €	1 330,00 €	1 095,26 €	
					4 327,20 €	3 563,45 €	
					131 977,20 €	108 511,42 €	
<b>C - Impacts OBM</b>							
C1	Abonnement complémentaire plateforme AXE08IM *	mois	9,00	398,75 €	3 588,75 €	2 955,34 €	
C2	Location complémentaires Installations électriques chantier	mois	9,00	600,00 €	5 400,00 €	4 446,90 €	
C3	Abonnement ENEDIS	mois	9,00	521,15 €	4 690,33 €	3 862,49 €	
C4	Perte de facturation / manque de couverture de frais généraux	mois	9,00	25 000,00 €	225 000,00 €	185 287,50 €	
C5	Inoccupation de l'usine - 3 ouvriers	mois	2,00	12 805,00 €	25 610,00 €	21 089,84 €	
C6	Démobilisation et remobilisation de l'encadrement exploitation						
	Chef de projet	mois	3,00	5 603,00 €	16 809,00 €	13 842,21 €	
	Conducteur de travaux	mois	3,00	4 971,42 €	14 914,25 €	12 281,88 €	
	Chef de chantier	mois	3,00	4 441,67 €	13 325,00 €	10 973,14 €	
	Ingénieur	mois	3,00	5 200,00 €	15 600,00 €	12 846,60 €	
					60 648,25 €	49 943,83 €	
C7	Immobilisation sur le domaine public				PM		
C8	Frais de stockage des matériaux approvisionnés pour la fabrication des murs	mois	9,00	750,00 €	6 750,00 €	5 558,63 €	
C9	Réalisation d'un constat d'huissier pour acter l'état du site à l'arrêt des travaux	u	1,00	500,00 €	500,00 €	411,75 €	
					332 187,93 €	278 556,27 €	
<b>D - Impacts nouveau PG</b>							
D1	Dépôt d'un nouveau permis de construire - ER	Ens.	1,00	20 000,00 €	20 000,00 €	16 470,00 €	
D2	Dépôt d'un nouveau permis de construire - EPDC	Ens.	1,00	10 000,00 €	10 000,00 €	8 235,00 €	
					30 000,00 €	24 705,00 €	
<b>E - Impacts groupement</b>							
E1	Démobilisations et remobilisation de MOE - ER	Ens.	1,00	10 000,00 €	10 000,00 €	8 235,00 €	
E2	Démobilisations et remobilisation de MOE - EPDC	Ens.	1,00	5 000,00 €	5 000,00 €	4 117,50 €	
					15 000,00 €	12 352,50 €	

Coût mensuel pour un arrêt de chantier de 19 mois						
C1	Abonnement complémentaire plateforme AXEOBIM *	mois	1,00	398,75 €	398,75 €	328,37 €
C2	Location complémentaires Installations électriques chantier	mois	1,00	600,00 €	600,00 €	494,10 €
C3	Abonnement ENEDIS	mois	1,00	521,15 €	521,15 €	429,17 €
C4	Perte de facturation / manque de couverture de frais généraux	mois	1,00	25 000,00 €	25 000,00 €	20 587,50 €
C8	Frais de stockage des matériaux approvisionnés pour la fabrication des murs	mois	1,00	750,00 €	750,00 €	617,63 €
				<b>27 269,90 €</b>	<b>27 269,90 €</b>	<b>22 456,77 €</b>



Décalage opération => 9 mois à partir de l'OS - soit du 04/08/2023 au 04/05/2024						
Point	Désignation	U	Qté	Prix unitaire € HT	Prix Total € HT	Montant pris en charge par la mairie € HT
<b>Poste A - Impacts du lot GO &amp; VRD - CBM</b>						
A1	Suspension des travaux de terrassements					
	Pelle 50 To	J	20,00	1 300,00 €	26 000,00 €	21 411,00 €
	Compresseur 25 000 L	J	20,00	135,00 €	2 700,00 €	2 223,45 €
	Pompe à béton par voie sèche	J	20,00	245,00 €	4 900,00 €	4 035,15 €
	Trémie de stockage béton projeté	J	20,00	180,00 €	3 600,00 €	2 964,60 €
	Chef de chantier	J	20,00	400,00 €	8 000,00 €	6 588,00 €
	Ingénieur travaux	J	20,00	400,00 €	8 000,00 €	6 588,00 €
	6 compagnons	J	20,00	1 680,00 €	33 600,00 €	27 669,60 €
	Conducteur d'engins	J	20,00	280,00 €	5 600,00 €	4 611,60 €
	Amenée-repli d'engins	u	1,00	1 300,00 €	1 300,00 €	1 070,55 €
					93 700,00 €	77 161,95 €
				50,00%	46 850,00 €	38 580,98 €
A2	Immobilisation atelier pleux	J	18,00	4 800,00 €	86 400,00 €	71 150,40 €
				50,00%	43 200,00 €	35 575,20 €
A3	Démobilisation des équipes & ressources d'encadrement					
	Conducteur travaux	Sem.	8,00	2 720,00 €	21 760,00 €	17 919,36 €
	1 chef de chantier	Sem.	5,00	3 370,00 €	16 850,00 €	13 875,98 €
	2 grutiers	Sem.	3,00	2 526,00 €	7 578,00 €	6 240,48 €
	Chef équipe 1	Sem.	5,00	1 302,00 €	6 510,00 €	5 360,99 €
	Chef équipe 2	Sem.	4,00	1 441,83 €	5 767,32 €	4 749,39 €
	Chef de fil	Sem.	4,00	1 246,00 €	4 984,00 €	4 104,32 €
	Compagnon 1	Sem.	5,00	1 102,00 €	5 510,00 €	4 537,49 €
	Compagnon 2	Sem.	4,00	832,26 €	3 329,04 €	2 741,46 €
	Compagnon 3	Sem.	4,00	1 287,00 €	5 148,00 €	4 239,38 €
	Compagnon 4	Sem.	4,00	725,00 €	2 900,00 €	2 388,15 €
	Compagnon 5	Sem.	4,00	1 092,00 €	4 368,00 €	3 597,05 €
	Compagnon 6	Sem.	4,00	1 092,00 €	4 368,00 €	3 597,05 €
	Compagnon 7	Sem.	4,00	1 092,00 €	4 368,00 €	3 597,05 €
	Compagnon 8	Sem.	4,00	1 092,00 €	4 368,00 €	3 597,05 €
	Compagnon 9	Sem.	4,00	1 092,00 €	4 368,00 €	3 597,05 €
	Maçon	Sem.	4,00	1 049,00 €	4 196,00 €	3 455,41 €
					106 372,36 €	87 597,64 €
				50,00%	53 186,18 €	43 798,82 €
					143 236,18 €	117 054,99 €
<b>Poste B - Mesures conservatoires</b>						
B1	Sécurité en tête de talus					
	Pelle + conducteur pour mise en sécurité chantier & profilage talus	J	2,00	1 300,00 €	2 600,00 €	2 141,10 €
	Intervention géomètre pour relevé cubature	Ens.	1,00	1 000,00 €	1 000,00 €	823,50 €
	Mise en place BC 40/80 et stockage matériel et matériaux	Ens.	1,00	2 700,00 €	2 700,00 €	2 223,45 €
	Pose d'un grillage orange avec fiche acier	ml	300,00	8,50 €	2 550,00 €	2 099,93 €
					8 850,00 €	7 287,98 €
B2	Clôtures provisoires opaques					
	Amenée et repli du matériel	u	1,00	550,00 €	550,00 €	452,93 €
	Fermeture provisoire en tôles pleines le long de la rue de Fresnes	ml	38,00	53,20 €	2 021,60 €	1 664,79 €
	Pose portillon provisoire	u	1,00	425,60 €	425,60 €	350,48 €
	Dépose de la fermeture provisoire à la réouverture du chantier	ml	38,00	35,00 €	1 330,00 €	1 095,26 €
					4 327,20 €	3 563,45 €
					13 177,20 €	10 851,42 €
<b>C - Impacts OBM</b>						
C1	Abonnement complémentaire plateforme AXEOBIM ®	mois	9,00	398,75 €	3 588,75 €	2 955,34 €
C2	Location complémentaires installations électriques chantier	mois	9,00	600,00 €	5 400,00 €	4 446,90 €
C3	Abonnement ENEDIS	mois	9,00	521,15 €	4 690,33 €	3 862,49 €
C4	Perte de facturation / manque de couverture de frais généraux	mois	9,00	25 000,00 €	225 000,00 €	185 287,50 €
C5	Inoccupation de l'usine - 3 ouvriers	mois	2,00	12 805,00 €	25 610,00 €	21 089,84 €
C6	Démobilisation et remobilisation de l'encadrement exploitation					
	Chef de projet	mois	3,00	5 603,00 €	16 809,00 €	13 842,21 €
	Conducteur de travaux	mois	3,00	4 971,42 €	14 914,25 €	12 281,88 €
	Chef de chantier	mois	3,00	4 441,67 €	13 325,00 €	10 973,14 €
	Ingénieur	mois	3,00	5 200,00 €	15 600,00 €	12 846,60 €
					60 648,25 €	49 943,83 €
C7	Immobilisation sur le domaine public				PM	
C8	Frais de stockage des matériaux approvisionnés pour la fabrication des murs	mois	9,00	750,00 €	6 750,00 €	5 558,63 €
C9	Réalisation d'un constat d'huisier pour acter l'état du site à l'arrêt des travaux	u	1,00	500,00 €	500,00 €	411,75 €
					392 187,33 €	273 556,27 €
<b>D - Impacts nouveau PC</b>						
D1	Dépôt d'un nouveau permis de construire - ER	Ens.	1,00	20 000,00 €	20 000,00 €	16 470,00 €
D2	Dépôt d'un nouveau permis de construire - EPDC	Ens.	1,00	10 000,00 €	10 000,00 €	8 235,00 €
					30 000,00 €	24 705,00 €
<b>E - Impacts groupement</b>						
E1	Démobilisations et remobilisation de MOE - ER	Ens.	1,00	10 000,00 €	10 000,00 €	8 235,00 €
E2	Démobilisations et remobilisation de MOE - EPDC	Ens.	1,00	5 000,00 €	5 000,00 €	4 117,50 €
					15 000,00 €	12 352,50 €

Coût mensuel pour un arrêt de chantier supérieur à 9 mois						
C1	Abonnement complémentaire plateforme AXEOBIM ®	mois	1,00	358,72 €	358,72 €	326,37 €
C2	Location complémentaires Installations électriques chantier	mois	1,00	600,00 €	600,00 €	494,10 €
C3	Abonnement ENEDIS	mois	1,00	521,15 €	521,15 €	429,17 €
C4	Perte de facturation / manque de couverture de frs généraux	mois	1,00	25 000,00 €	25 000,00 €	20 587,50 €
C8	Frais de stockage des matériaux approvisionnés pour la fabrication des murs	mois	1,00	750,00 €	750,00 €	617,63 €
				<b>27 269,90 €</b>	<b>27 269,90 €</b>	<b>22 456,76 €</b>